

**DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE****VILLE DE BASSE-TERRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES A LA RUE VICTOR HUGUES - 97100 BASSE-TERRE, AFIN DE PERMETTRE À LA SOCIÉTÉ « FABRICATION ET POSE DE REVETEMENT BITUMEUX (FPRB)», SISE 2 IMPASSE EMILE DESSOUT – ZONE INDUSTRIELLE DE JARRY – 97122 BAIE-MAHAULT, REPRESENTÉE PAR MADAME ISABELLE PIRBAKAS, DE REALISER UN PASSAGE PIETON SURELEVE EN ENROBES, AUX ABORDS DU COLLEGE DE VERSAILLES, LE MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 A PARTIR DE 13 HEURES 00, (1 JOUR CALENDRAIRE)**

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 et suivants ;

VU le Code pénal ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

CONSIDERANT la demande formulée en date du 06 décembre 2024, par laquelle la Société « **FABRICATION ET POSE DE REVETEMENT BITUMEUX (FPRB)** », sise 2 Impasse Emile DESSOUT – Zone Industrielle de Jarry – 97122 BAIE-MAHAULT, représentée par Madame Isabelle PIRBAKAS, **sollicite un arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement à la rue Victor HUGUES à BASSE-TERRE**, pour la réalisation d'un passage piéton surélevé en enrobés aux abords du Collège de Versailles, le **Mercredi 18 décembre 2024, à partir de 13 heures 00**.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Règlements la circulation et le stationnement à la rue Victor HUGUES à BASSE-TERRE**, afin de permettre à la Société « **FABRICATION ET POSE DE REVETEMENT BITUMEUX (FPRP)** », sise 2 Impasse Emile DESSOUT – Zone Industrielle de Jarry – 97122 BAIE-MAHAULT, de créer un passage piéton surélevé en enrobés aux abords du Collège de Versailles, le **Mercredi 18 décembre 2024 à partir de 13 heures 00**, comme suit :

**DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :**

- La signalisation sera disposée de manière à annoncer la zone de travaux et assurer la sécurité des usagers.
- Fermeture de la rue Victor HUGUES à partir de l'intersection du Capitaine BEBEL jusqu'au rond-point Mc Donald's
- Les véhicules provenant de la rue LARDENOY seront déviés par la rue Allée Capitaine BEBEL
- Les véhicules provenant du Rond-point pourront se diriger vers la rue des BOUGAINVILLIERS

**ARTICLE 2 :** La Société « **FABRICATION ET POSE DE REVETEMENT BITUMEUX (FPRB)** » en charge de la réalisation des travaux de déchargement devra mettre en place la main d'œuvre nécessaire pour installer un dispositif de signalisation (panneaux de type AK3, AK5, B3, B14, B31, KC1 et K10 barrières, bandes) pour matérialiser ces dispositifs.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de son affichage et/ou sa publication.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté devra être notifié, affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de BASSE-TERRE ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 13 DEC. 2024

*Certifié exécutoire compte tenu  
de sa notification 13 DEC. 2024  
de son affichage et/ou sa publication, le 13 DEC. 2024  
Fait à Basse-Terre, le 13 DEC. 2024*

  
P/Le Maire, André ATALLAH  
Le Conseiller Municipal Délégué  
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA

  
P/Le Maire, André ATALLAH  
Le Conseiller Municipal Délégué  
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA